

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 1 avril 2025

**N° VA\_DEL2025\_33**

**Objet : Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant en faveur des aînés au titre de l'année 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 01 avril à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANIDAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Antoine MARSZALEK, ayant donné pouvoir à Catherine BOUTTÉ, Lionel BAPTISTE, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT, Mariam DEDEKEN étant excusés.

La Ville s'est engagée dans le cadre de sa politique envers les aînés à soutenir les actions des associations visant à contribuer au bien-être et à l'animation des aînés de la Commune.

Un crédit de 18 378 € a été inscrit au budget primitif 2025 réparti comme suit :

- 15 200 € de subvention en fonctionnement
- 1 878 € d'aide au transport
- 1 300 € de subvention en investissement versée à l'ARPET pour le remplacement du matériel informatique et l'achat d'une imprimante.

Le versement des subventions d'aide au transport et d'investissement sera conditionné à un justificatif d'achat (facture).

Les associations subventionnées doivent avoir signé un contrat d'engagement républicain avec la Ville pour l'attribution de leur subvention, conformément à l'article 10-1 n°2000-321 du 10 avril 2000, introduit par la loi du 24 août 2021, confortant le respect des principes de la République, imposant à toute association, le respect des principes de liberté, d'égalité, de fraternité et pose l'interdiction de remise en cause du caractère laïque de la République.

D'autre part, en cas de non réalisation des objectifs ou de faute de l'association, le reversement de tout ou partie de la subvention pourra être réclamé par la collectivité.

**Après avis de la Commission n°4 Culture, rayonnement et loisirs, aînés, communication, relations internationales, tourisme du mercredi 12 mars 2025, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer les subventions**

**reprises dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 18 378 €.**

**Imputations comptables : 20421 4238 4500, 65748 65 4500 SUBEXCEP  
Politique publique (domaine-action-activité) : 09.0.0 Aînés**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des  
présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Victor BURETTE

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 4 avril 2025 à la porte de la mairie et  
publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-  
11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20250401-210221-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 3 avril 2025

**PROPOSITIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS ET ASSOCIATIONS VILLENEUVOISES 2025**

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2024	DEMANDES 2025	Subvention fonctionnement	Subvention aide au transport	Subvention investissement	PROPOSITIONS 2025
BON TEMPS	2 813 €	1 813 €	1 500 €	313 €	- €	<b>1 813 €</b>
SCHUMANN	1 500 €	1 000 €	1 000 €	- €	- €	<b>1 000 €</b>
PETIT BOSQUET	3 113 €	1 813 €	1 500 €	313 €	- €	<b>1 813 €</b>
GENETS D'OR	1 513 €	1 713 €	1 400 €	313 €	- €	<b>1 713 €</b>
AGE D'OR	800 €	1 113 €	1 000 €	313 €	- €	<b>1 313 €</b>
HENRI RIGOLE	1 613 €	1 813 €	1 500 €	313 €	- €	<b>1 813 €</b>
AMITIES LOISIRS	650 €	700 €	700 €	- €	- €	<b>700 €</b>
UTL	1 000 €	2 000 €	1 000 €	- €	- €	<b>1 000 €</b>
ABLAV	3 000 €	2 800 €	2 800 €	- €	- €	<b>2 800 €</b>
ARC EN CIEL	1 000 €	1 313 €	1 000 €	313 €	- €	<b>1 313 €</b>
ARPET	1 300 €	2 500 €	- €	- €	1 300 €	<b>1 300 €</b>
VIVAT		2 000 €	2 000 €			<b>2 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18 302 €</b>	<b>20 578 €</b>	<b>15 400 €</b>	<b>1 878 €</b>	<b>1 300 €</b>	<b>18 578 €</b>